

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 277-CA-4009

concernant l'adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2004-2005

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-septième réunion, tenue le mardi 15 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la « Déclaration sur l'enseignement supérieur pour la région de l'Outaouais » formulée lors d'un Forum sur l'enseignement supérieur tenu le 17 octobre 2003 (résolution 270-CA-3932) ;

**ATTENDU** que la communauté outaouaise a convenu, lors dudit Forum, de poursuivre ses démarches afin d'accélérer le développement de l'offre de formation et doter la région d'infrastructures d'enseignement et de recherche qui soient mieux adaptées aux besoins de la population de l'Outaouais ;

**ATTENDU** que l'Assemblée des gouverneurs a refusé les projets de budget soumis par l'Université du Québec en Outaouais au cours des dernières années ;

**ATTENDU** les multiples interventions infructueuses de l'Université du Québec en Outaouais et de l'Université du Québec auprès du ministère de l'Éducation du Québec afin de redresser le financement de l'UQO ;

**ATTENDU** que les administrateurs affirment ne plus être en mesure de redresser la situation financière de l'UQO sans que le MEQ reconnaisse la situation particulière de l'Université en ce qui a trait à son sous-financement chronique et historique ;

**ATTENDU** que les administrateurs affirment agir en toute connaissance de cause et ce, dans l'intérêt de l'avenir de l'Université et se disent, par conséquent, imputables face au mandat ministériel reçu du gouvernement du Québec ;

**ATTENDU** l'obligation légale pour les administrateurs du Conseil d'administration d'agir de façon responsable face à la gestion des ressources publiques confiées à l'Université et ce, dans le cadre de sa mission ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Ismaël Ouéadrogo, appuyée par madame Claudette Gatien,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'AFFIRMER** que les conditions relatives au financement de l'UQO ne permettent pas l'élaboration d'un budget de fonctionnement qui n'affiche pas un déficit déraisonnable ;

RÉSOLUTION 277-CA-4009

concernant l'adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2004-2005

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-septième réunion, tenue le mardi 15 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**DE SURSEOIR** à l'acceptation d'un budget de fonctionnement pour 2004-2005 ;

**DE MANDATER** la direction pour convenir avec l'Université du Québec des mesures à prendre afin d'obtenir les ressources financières requises pour permettre le fonctionnement de l'UQO d'ici à l'adoption d'un budget de fonctionnement ;

**DE TRANSMETTRE** à l'Assemblée des gouverneurs les documents élaborés par la direction de l'UQO pour la confection du budget de fonctionnement ;

**DE DEMANDER** à l'Assemblée des gouverneurs de former un Comité externe chargé d'accompagner la direction de l'UQO, dans une démarche stratégique auprès du ministère de l'Éducation dans le but de redresser la situation financière de l'UQO dès l'année 2004-2005.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 277-CA-4010**

concernant l'adoption du plan d'équilibre budgétaire de l'Université du Québec en Outaouais pour la période 2004-2005 à 2007-2008

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-septième réunion, tenue le mardi 15 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la correspondance datée du 15 février 2004 du sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur au ministère de l'Éducation, monsieur Louis Gendreau ;

**ATTENDU** les démarches entreprises par l'Université du Québec en Outaouais afin d'obtenir un redressement de sa base de financement de l'ordre de 2 M \$ ;

**ATTENDU** l'obligation de présenter un plan d'équilibre budgétaire ;

**ATTENDU** la présentation et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

**ATTENDU** la recommandation du recteur ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Ginette Ouellette,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le plan d'équilibre budgétaire de l'Université du Québec en Outaouais pour la période 2004-2005 à 2007-2008, tel qu'annexé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 277-CA-4011

concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2004-2005

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-septième réunion, tenue le mardi 15 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 267-CA-3882 du Conseil d'administration, établissant le nombre de postes de professeurs disponibles pour l'année 2004-2005 ;

**ATTENDU** la résolution 269-CA-3924 concernant la répartition des postes de professeurs par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2004-2005 ;

**ATTENDU** le « Contexte de préparation des budgets 2004-2005, cadres et priorités budgétaires » adopté par le Conseil d'administration du 22 mars 2004 (résolution 273-CA-3962) ;

**ATTENDU** les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Francine Rancourt,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le plan des effectifs pour l'année 2004-2005, tel que déposé à l'annexe 4, comprenant les modifications suivantes :

- 1- **de porter** à cent soixante quinze (175) le nombre total de postes de professeurs réguliers ;
- 2- **de créer** deux (2) postes de professionnel d'agent(e) de recrutement à la Direction des communications et du recrutement ;
- 3- **de créer** un (1) poste de technicien(ne) en administration à la gestion des subventions de recherche au Service des finances ;
- 4- **de rattacher** le poste de technicien(ne) à la paie au Service des finances et son titulaire, au Service aux personnels ;

RÉSOLUTION 277-CA-4011

concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2004-2005

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-septième réunion, tenue le mardi 15 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

- 5- **de modifier** deux (2) postes de technicien(ne) en documentation intermittents (35 heures par semaine, 44 semaines par année) au Service de la bibliothèque, en postes à temps complet (35 heures par semaine, 52 semaines par année) ;
- 6- **de rattacher** le poste d'audiovidéotechnicien(ne) au Service de l'informatique et de l'audiovisuel, au Service de la bibliothèque ;
- 7- **de rattacher** le poste d'agent(e) d'administration (Centre de Mont -Laurier) au Décanat des études et son titulaire, au Rectorat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 277-CA-4012

concernant l'adoption de la marge de crédit bancaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2004-2005

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-septième réunion, tenue le mardi 15 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la Loi sur l'Université du Québec, articles 4.f) et 3.1 ;

**ATTENDU** le Règlement général 4 : *Exercice des pouvoirs des établissements*, de l'Université du Québec ;

**ATTENDU** le Règlement général 7 : *Affaires concernant l'administration*, de l'Université du Québec ;

**ATTENDU** les études effectuées par le Service des finances sur les mouvements de trésorerie ;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Michel Parent,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE FIXER** la marge de crédit bancaire à 35 000 000 \$ pour l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2004-2005 (1<sup>er</sup> juillet 2004 au 31 mai 2005).

**D'AUTORISER** la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et le directeur du Service des finances à négocier les meilleures conditions d'emprunt (sous la forme de lettre de change, billet, effet négociable, émission d'obligations, acceptation bancaire ou autres titres, ou valeurs) auprès des institutions financières suivantes :

Caisse populaire Saint-Raymond de Hull  
53, boul. Saint-Raymond  
Gatineau (Québec)

Banque de Montréal  
1100, boul. Maloney Ouest  
Gatineau (Québec)

RBC Banque Royale  
1, Place Ville-Marie, 8<sup>e</sup>  
étage, Montréal (Québec)

Banque Nationale du Canada  
920, boul. St-Joseph  
Gatineau (Québec)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 277-CA-4013**

concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2004-2005

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-septième réunion, tenue le mardi 15 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** l'avis favorable du Comité exécutif du 11 juin 2004 (résolution 253-CX-1100) ;

**ATTENDU** le « Contexte de préparation des budgets 2004-2005, cadres et priorités budgétaires » adopté au CA de mars ;

**ATTENDU** la présentation et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

**ATTENDU** la recommandation du recteur, président du comité du budget, et celle de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Brochu, appuyée par monsieur Francis R. Whyte,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le budget d'investissement 2004-2005.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 277-CA-4014**

concernant le renouvellement des contrats d'assurances collectives de l'Université du Québec au 1<sup>er</sup> juin 2004

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-septième réunion, tenue le mardi 15 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** les articles 4 et 7 de la Loi sur l'Université du Québec ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité réseau sur les assurances collectives relative au renouvellement des contrats d'assurances collectives ;

**ATTENDU** la résolution 2004-6-AG-R-93 adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec le 27 mai 2004 ;

**ATTENDU** que les établissements membres de l'Université du Québec doivent ratifier le renouvellement des contrats d'assurances collectives réseau ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Ginette Ouellette, appuyée par monsieur Pierre Charron,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE RATIFIER** le renouvellement, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2004 au 31 mai 2005, des contrats d'assurance salaire avec Desjardins Sécurité financière, d'assurance vie et d'assurance accident-maladie avec Financière Manuvie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 277-CA-4015**

concernant les travaux d'aménagement du stationnement au Pavillon Alexandre-Taché, phase II et III

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-septième réunion, tenue le mardi 15 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la résolution du Comité de stationnement établissant la nécessité de procéder aux travaux du stationnement au Pavillon Alexandre-Taché, phase II et III ;

**ATTENDU** le plan d'aménagement ;

**ATTENDU** que le Règlement de régie interne numéro 1 prévoit que les contrats de plus de 250 000 \$ doivent être approuvés par le Conseil d'administration ;

**ATTENDU** l'estimé préliminaire des coûts ;

**ATTENDU** que le stationnement est considéré, pour des fins budgétaires, comme une administration autonome en autofinancement et que le solde accumulé est insuffisant pour couvrir les coûts des travaux prévus ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de stationnement ;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Ginette Ouellette, appuyée par monsieur Denis Brochu,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** les travaux d'aménagement du stationnement au Pavillon Alexandre-Taché, phase II et III.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 277-CA-4016**

concernant le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2005-2006

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-septième réunion, tenue le mardi 15 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** l'article 6 du Règlement général 1 de l'Université du Québec : *Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche*, concernant le calendrier universitaire ;

**ATTENDU** l'article 4 du Régime des études de premier cycle et l'article 1.8 du Régime des études de cycle supérieurs de l'UQO concernant le calendrier universitaire ;

**ATTENDU** le projet de calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2005-2006 ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions et les modifications apportées en séance ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Pierre Charron,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2005-2006.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 277-CA-4017

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Pierre Lemieux

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-septième réunion, tenue le mardi 15 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé ;

**ATTENDU** les attentes du Département des sciences administratives quant aux contributions de monsieur Lemieux en matière d'enseignement et de recherche ;

**ATTENDU** l'extrait du procès-verbal N° 648 de la 338<sup>e</sup> ADOSA 2004-04-22 réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives du 22 avril 2004 concernant le désir du Département d'attribuer le statut de professeur associé à monsieur Pierre Lemieux ;

**ATTENDU** les réalisations de monsieur Pierre Lemieux a titre de professeur associé ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Denis Brochu,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Pierre Lemieux le statut de professeur associé pour une période de deux (2)ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2004 au 31 mai 2006.

**DE RATTACHER** le professeur Lemieux au Département des sciences administratives.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 277-CA-4018

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Louis B. Ferguson

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-septième réunion, tenue le mardi 15 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé ;

**ATTENDU** les attentes du Département des sciences administratives quant aux contributions de monsieur Ferguson en matière d'enseignement et de recherche ;

**ATTENDU** l'extrait du procès-verbal N° 648 de la 338<sup>e</sup> ADOSA 2004-04-22 réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives du 22 avril 2004 concernant le désir du Département d'attribuer le statut de professeur associé à monsieur Louis B. Ferguson ;

**ATTENDU** les réalisations de monsieur Louis B. Ferguson à titre de professeur associé ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Denis Brochu,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Louis B. Ferguson le statut de professeur associé pour une période de deux (2)ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2004 au 31 mai 2006.

**DE RATTACHER** le professeur Ferguson au Département des sciences administratives.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 277-CA-4019

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Alain Le Méhauté

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-septième réunion, tenue le mardi 15 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé ;

**ATTENDU** les attentes du Département des sciences administratives quant aux contributions de monsieur Le Méhauté en matière d'enseignement et de recherche ;

**ATTENDU** l'extrait du procès-verbal N° 648 de la 338<sup>e</sup> ADOSA 2004-04-22 réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives du 22 avril 2004 concernant le désir du Département d'attribuer le statut de professeur associé à monsieur Alain Le Méhauté ;

**ATTENDU** les réalisations de monsieur Alain Le Méhauté à titre de professeur associé ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Denis Brochu,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Alain Le Méhauté le statut de professeur associé pour une période de deux (2), soit du 1<sup>er</sup> juin 2004 au 31 mai 2006.

**DE RATTACHER** le professeur Le Méhauté au Département des sciences administratives.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 277-CA-4020

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Serge Raynal

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-septième réunion, tenue le mardi 15 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et des professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé ;

**ATTENDU** les attentes du Département des sciences administratives quant aux contributions de monsieur Raynal en matière d'enseignement et de recherche ;

**ATTENDU** l'extrait du procès-verbal N° 648 de la 338<sup>e</sup> ADOSA 2004-04-22 réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives du 22 avril 2004 concernant le désir du Département d'attribuer le statut de professeur associé à monsieur Serge Raynal

**ATTENDU** les réalisations de monsieur Serge Raynal à titre de professeur associé ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Denis Brochu,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Serge Raynal le statut de professeur associé pour une période de deux (2)ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2004 au 31 mai 2006.

**DE RATTACHER** le professeur Raynal au Département des sciences administratives.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 277-CA-4021**

concernant l'émission d'attestations d'études - programmes courts de premier et de deuxième cycle

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-septième réunion, tenue le mardi 15 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614 ;

**ATTENDU** les vérifications effectuées par les responsables de programmes ;

**ATTENDU** la recommandation de la Commission des études en date du 14 juin 2004 (résolution 228-CE-1548) ;

**ATTENDU** la recommandation du registraire ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ÉMETTRE** les attestations d'études - programmes courts de premier cycle et de deuxième cycle - aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 277-CA-4022**

concernant l'embauche d'un professeur régulier au  
Département des sciences de l'éducation

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-septième réunion, tenue le mardi 15 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'évaluation (secteur fondements) ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de sélection en date du 25 mai 2004 ;

**ATTENDU** la résolution UQO-DSÉ-04-20-78 de la réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation du 26 mai 2004 recommandant l'embauche de madame Sylvie Fontaine ;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Sylvie Fontaine ;

**ATTENDU** la liste des cours susceptibles d'être dispensés par la professeure Fontaine ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par madame Ginette Ouellette,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Sylvie Fontaine à titre de professeur régulier en évaluation (fondements) au Département des sciences de l'éducation pour un contrat débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et se terminant le 31 mai 2006.

**DE MANDATER** la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour procéder à l'embauche de madame Sylvie Fontaine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 277-CA-4023

concernant l'octroi d'un perfectionnement à un cadre et son intégration au corps professoral - Monsieur Daniel Pelletier

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-septième réunion, tenue le mardi 15 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** l'intérêt manifesté par monsieur Daniel Pelletier à se joindre au Département des sciences administratives ;

**ATTENDU** l'extrait 339<sup>e</sup> ADOSA 2004-05-20 N° 655 de la réunion de l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives du 20 mai 2004 concernant la demande d'intégration au Département des sciences administratives de monsieur Daniel Pelletier ;

**ATTENDU** la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

**ATTENDU** l'article 8 de la Convention collective concernant la détermination du nombre total de postes de professeur disponibles pour l'année financière subséquente ainsi que la répartition annuelle des postes de professeur par département et, au sein de chaque département, de la répartition annuelle par secteur disciplinaire des postes existants ;

**ATTENDU** l'article 9.15 de la Convention collective concernant le congé d'affectation ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Daniel Pelletier, un perfectionnement débutant le 23 août 2004 et se terminant le 31 décembre 2005, à 90 % de son traitement, dans le but de lui permettre de poursuivre des études à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) et ce, en vue de favoriser son intégration au corps professoral du Département des sciences administratives.

**D'INTÉGRER** monsieur Daniel Pelletier à titre de professeur régulier permanent au Département des sciences administratives à compter du 16 juin 2004 et ce, pour occuper un poste prévu à la répartition des postes de professeur en vigueur, au secteur disciplinaire « Production et information ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 277-CA-4024**

concernant la prolongation du contrat d'un professeur suppléant au Département d'informatique et d'ingénierie

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-septième réunion, tenue le mardi 15 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** le congé sans solde d'un professeur du Département d'informatique et d'ingénierie ;

**ATTENDU** la résolution INF2236 de la réunion extraordinaire de l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie du 2 juin 2004 ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Ismaël Ouédraogo, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE PROLONGER** le contrat de madame Yamina Sami à titre de professeur suppléant en informatique au Département d'informatique et d'ingénierie, à compter du 16 juin 2004 jusqu'au 31 décembre 2004.

**DE MANDATER** la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour procéder au prolongement du contrat de madame Yamina Sami.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 277-CA-4025

concernant la mise en tutelle du Module du travail social

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-septième réunion, tenue le mardi 15 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** la vacance au poste de directeur du Module du travail social à compter du 1er juin 2004 ;

**ATTENDU** qu'aucune candidature n'a été reçue pour ce poste lors de l'affichage régulier ;

**ATTENDU** que les démarches additionnelles pour identifier un professeur qui accepterait de prendre ces fonctions se sont avérées infructueuses ;

**ATTENDU** l'importance d'assurer la gestion des études de ce module aux plans académique et administratif ;

**ATTENDU** la Loi sur l'Université du Québec et plus particulièrement le Règlement général 1 concernant l'organisation et les dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche notamment les pouvoirs et responsabilités de la Commission des études et du Conseil d'administration en matière de tutelle ;

**ATTENDU** le Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais adopté par le Conseil d'administration le 13 mars 1990 (résolution 100-CA-1601) et les amendements depuis ;

**ATTENDU** la résolution 228-CE-1552 de la Commission des études donnant un avis favorable à la mise en tutelle du Module du travail social ;

**ATTENDU** les explications du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE METTRE** en tutelle le Module du travail social à compter du 16 juin 2004 jusqu'au 31 mai 2005.

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche afin de prendre des mesures requises pour désigner madame Monique Bourget à titre de tutrice du Module de travail social pendant la période de tutelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 277-CA-4026**

concernant la nomination de madame Nicole Mailloux à titre de directrice du Département des sciences de l'éducation

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-dix-septième réunion, tenue le mardi 15 juin 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

**ATTENDU** l'article 1.5 du Règlement général 1 : *Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de la recherche*, de l'Université du Québec ;

**ATTENDU** les résolutions 9-CA-72 et 38-CA-526 (CEUOQ) du Conseil d'administration concernant les procédures de désignation des directeurs de module et des directeurs de département et les résolutions 1S-CA-2 et 163-CA-2440 de l'Université du Québec en Outaouais modifiant la terminologie ;

**ATTENDU** la vacance au poste de directeur du Département des sciences de l'éducation au 1<sup>er</sup> juin 2004 ;

**ATTENDU** la candidature de madame Nicole Mailloux à la direction du Département des sciences de l'éducation ;

**ATTENDU** les résultats du vote de l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** madame Nicole Mailloux à titre de directrice du Département des sciences de l'éducation pour un premier mandat débutant le 1<sup>er</sup> juin 2004 et se terminant le 31 mai 2006.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général